

LETTRE DE CONSULTATION

Fabrication de pièces mécanique du panier mobile pour le module scientifique du ROV Victor6000

Relance du marché 251000181

N° 251000210

Date et heure limite de remise des offres : 31/10/2025 à 12h00.

MODALITE D'OBTENTION DU CAHIER DES CHARGES

Le cahier des charges est à télécharger sur le site :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

IFREMER

Zone Industrielle de la Pointe du Diable
1625 route de Sainte Anne
29280 Plouzané

1. Objet de la consultation

1.1. Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet la fabrication de l'ensemble mécanique panier mobile pour le module scientifique VICTOR.

Cette prestation comprend notamment :

- La fabrication de pièces mécaniques (châssis mécano-soudés et pièces mécaniques à usiner)
- La réalisation de contrôle visuel et de ressauge sur les ensembles mécano-soudés
- La réalisation de contrôles dimensionnels des pièces
- La réalisation de Certificat matière
- La livraison de l'ensemble des pièces.

Le détail des prestations et de l'environnement technique sont par ailleurs définis à l'article 14 du CCP.

1.2. Procédure de passation

La procédure retenue est la procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique.

1.3. Forme du marché

Le présent marché est à prix global et forfaitaire.

1.4. CCAG

Le présent marché fera référence au CCAG/FCS du 30 mars 2021 qui approuve les clauses générales administratives applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services.

2. Organisation de la consultation

2.1. Contenu de l'offre

Les candidats intéressés par la présente consultation remettent une offre comprenant :

- Le cahier des clauses communes particulières (CCP) renseigné, daté et signé ;
- une décomposition du prix forfaitaire (devis détaillé) ;
- Un mémoire technique fourni par le candidat comprenant les informations demandées dans le CCTP ;
- Une présentation de l'entreprise ;

- Une présentation du savoir-faire et des motivations ;

L'offre est exprimée en euros. En cas d'offre exprimée dans une autre monnaie, le pouvoir adjudicateur appliquera pour la comparaison des offres, les taux de change de chancellerie publiés par la direction générale du Trésor public Français à la date de remise des offres. Ces taux de changement indiquent la contre-valeur en euros des monnaies étrangères.

2.2. Variante/PSE

Les variantes ne sont pas autorisées. Le marché ne prévoit pas de PSE.

2.3. Allotissement

Le présent marché n'est pas allotie en raison de l'objet même de la prestation qui constitue un tout homogène ne pouvant être scindé.

2.4. Négociation

Suite à l'analyse des propositions, l'Ifremer se réserve la possibilité de conduire une ou plusieurs phases de négociation(s) avec les candidats dont les propositions auront été jugées les plus satisfaisantes au regard des critères de jugement. Les discussions pourront porter sur tous les aspects de l'offre, tant techniques que financiers. Le cas échéant le résultat des négociations fera l'objet d'une mise au point avec le candidat retenu avant la notification du marché. Le pouvoir adjudicateur pourra attribuer le marché directement sans négociation.

2.5. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

3. Jugement des offres

Les offres proposant des fournitures non conformes seront déclarées inappropriées ou irrégulières. En conséquence, l'offre ne sera pas notée.

Les critères de jugement des offres seront les suivants :

- **Prix des prestations : 40%**

La note prix (NP) est calculée à partir du montant total HT indiqué dans le CPP valant acte d'engagement.

La note maximale de 20 est attribuée au candidat qui présente le montant total le moins élevé. Les notes des autres candidats sont attribuées selon la formule indiquée ci-dessous :

NP = 20 x (montant total HT le moins disant / montant total de l'offre analysée)

- **Qualité technique de l'offre : 40%**

La note technique (NT) est attribuée sur 30 points puis ramenée sur 20 au regard des sous-critères suivants :

Sous-critère d'évaluation	Note
Outilage et processus de fabrication industriel spécifique aux prestations (parc machine tournage et fraisage, outillage de métrologie, certification qualité)	/20
Références clients dans les domaines de la fabrication et similaire à la prestation demandée (réalisation pièce titane, réalisation pièce mécanique de précision)	/10

- **Délais : 20%**

La note est attribuée sur **le délais global de livraison indiqué par le candidat dans le CCP (art.6)**, en application de la formule suivante :

ND = Note maximum du sous-critère x (délais proposé le plus faible /délais de l'offre analysée)

4. Prévention des risques de conflits d'intérêts et de corruption

Le candidat au marché s'engage à avertir l'Ifremer de toute situation susceptible d'aboutir à un conflit d'intérêts. Il s'agit de toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation du marché ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation du marché.

5. Transmission des offres

Les offres papier sont interdites. Les offres doivent impérativement être déposées sous forme dématérialisée sur le site :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Si l'offre n'est pas déposée sur PLACE celle-ci ne sera pas prise en compte

6. Documents à fournir par le candidat retenu

Afin de pouvoir notifier le marché, il sera demandé au candidat retenu de transmettre les certificats et attestations mentionnées ci-dessous.

- 1) Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation. Le titulaire fourni une liste indiquant pour chaque salarié sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre valant autorisation de travail) ;
- 2) Attestation de vigilance de moins de 6 mois,
- 3) Attestation de régularité fiscale de moins de 6 mois,
- 4) Un extrait k-bis de moins de 3 mois
- 5) Attestation d'assurance de responsabilité civile pour l'année en cours.
- 6) Un RIB
- 7) Justification de la qualité du signataire (kbis, délégation de pouvoir).